

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016
Réception par le Prefet : 29/03/2016
Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-2-9
Séance du jeudi 24 mars 2016

**INSTITUT DE RECHERCHE EN HEMATOLOGIE ET TRANSPLANTATION
AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014/2016**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article 133-VI de la loi NOTRe du 7 août 2015 précisant que l'exécution des conventions signées avant la publication de la présente loi, en application du titre Ier du livre V de la première partie, de l'article L. 4211-1 et des chapitres Ier et II du titre III du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales, se poursuit jusqu'à leur terme dans les conditions prévues lors de leur conclusion,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-4-2-6 du 11 avril 2014 relative à la convention de partenariat 2014/2016 entre le Département du Haut-Rhin et l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-8-2-11 du 12 septembre 2014 relative à l'avenant financier n°1,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-1-2-5 du 16 janvier 2015 relative à l'avenant financier n°2,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires et du développement touristique,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer, pour l'année 2016, quatre subventions de fonctionnement pour un total de 150 000 € à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, représentant une participation à hauteur de 50 % pour les deux projets, soit :
 - ⌚ pour le projet de recherche sur la différenciation des cellules souches CD 34+ :
 - 44 000 € pour les postes de chercheurs responsables du projet et de techniciens de recherche,
 - 31 000 € pour l'achat de petit matériel, de réactifs et de consommables,
 - ⌚ pour le projet de recherche sur les cellules souches hématopoïétiques :
 - 44 000 € pour les postes de chercheurs responsables du projet et de techniciens de recherche,
 - 31 000 € pour l'achat de petit matériel, de réactifs et de consommables.
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F825 – Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65 – fonction 23 – nature 6574 du budget départemental,
- Approuve l'avenant financier n°3 à la convention de partenariat 2014/2016, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité